

Mercredi 31 octobre 1827.

ms Rude 376

73

Nous avons annoncé dans notre N^o du 30 septembre que les principaux chefs de notre fabrique de soieries s'occupaient de fonder une société, sous le titre de "Société de surveillance et d'indication mutuelle"; dans le but de faciliter l'exécution des arrêtés du conseil des prudhommes contre les compagnons et apprentis de mauvaise foi. Nous avons promis en même temps d'entretenir de nouveau nos lecteurs de ce projet sur lequel on devait nous communiquer des renseignements plus détaillés. Plusieurs chefs d'atelier nous en vint pour savoir si cette société est formée; ils désireraient en faire partie, et nous demandent de les mettre en rapport avec le directeur. Comme il nous a été adressé, depuis l'insertion du premier article, aucun renseignement sur cette société, nous pensons que ces lignes parviendront sous les yeux de son directeur, et qu'il répondra, par la voie de cette feuille, à la demande des chefs d'atelier.



